



Appel de candidatures

Représentants des membres collectifs au conseil d'administration

La Fédération québécoise de biathlon (FQB) lance un appel de candidatures afin de pourvoir **3 postes issus des nominations déposées par les membres collectifs**.

Rôle des représentants des membres collectifs

Les représentants des membres collectifs siègent au conseil d'administration de la Fédération afin de contribuer à sa **gouvernance, à son développement et à la réalisation de sa mission et de sa vision**.

À titre d'administrateurs, ils participent activement à l'orientation et à la gestion stratégique de la Fédération. Ils contribuent notamment à :

- assurer la mise en œuvre de la mission et de la vision de la Fédération;
- adopter le **plan stratégique** et assurer un suivi de son avancement et de sa mise en œuvre;
- approuver le **plan d'action annuel** et veiller à sa cohérence avec les orientations stratégiques;
- adopter et suivre le **budget annuel** et assurer une saine gestion des ressources de la Fédération;
- adopter, réviser et assurer le suivi des politiques nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération;
- contribuer à l'évolution des règlements généraux et des pratiques de gouvernance;
- assurer la qualité de la gouvernance et favoriser l'accueil et la formation des nouveaux administrateurs;

- contribuer au développement et au maintien de **partenariats avec Biathlon Canada, le ministère responsable de la Fédération, les divers clubs affiliés à la Fédération et les autres partenaires;**
- maintenir un lien avec les membres et demeurer à l'écoute des réalités du milieu;
- contribuer aux réflexions et aux décisions concernant le développement des programmes, des services, des infrastructures et des activités de la Fédération.

Les représentants sont ainsi appelés à contribuer à une vision **globale et à long terme du développement du biathlon québécois**, tout en demeurant à l'écoute des besoins et des réalités des clubs et des autres membres collectifs.

Le conseil d'administration agit collectivement. Les administrateurs ne sont donc pas appelés à représenter uniquement les intérêts de leur club ou de leur organisation d'origine, mais à contribuer aux décisions dans **l'intérêt de l'ensemble de la Fédération et du développement du biathlon au Québec.**

Profils et expertises recherchés

Afin de favoriser une **complémentarité des compétences au sein du conseil d'administration**, la FQB souhaite particulièrement recevoir des candidatures de personnes possédant une expérience ou une expertise dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- **Droit et gouvernance;**
- **Développement philanthropique et financement;**
- **Finance et gestion financière;**
- **Communications et développement des affaires;**
- **Développement et gestion d'infrastructures sportives;**
- **Gestion de projet;**
- **Relation publique;**
- **Planification stratégique.**

Ces domaines constituent des profils recherchés et ne sont pas exclusifs. La FQB demeure ouverte à des candidatures présentant d'autres expertises pertinentes pour contribuer à la réalisation de sa mission et à son développement.

Au-delà de leur expertise professionnelle, les personnes recherchées devraient démontrer un **intérêt pour la gouvernance, une capacité à travailler collectivement, une vision stratégique et une volonté de contribuer au développement à long terme de la Fédération.**

Qui peut être candidat?

Conformément aux règlements généraux de la FQB, une personne candidate à l'un des **sièges 1 à 3** doit être **un employé ou un administrateur d'un membre collectif** de la FQB.

Sa candidature doit être **déposée et soutenue par le membre collectif concerné**, conformément au processus prévu aux règlements généraux et au présent appel de candidatures.

Un même membre collectif ne peut **déposer et soutenir qu'une seule candidature** en vue de l'élection.

Pour la présente élection, **les membres collectifs déjà représentés au conseil d'administration ne peuvent pas déposer une nouvelle candidature**. Ainsi, le Club Plein air Estrie, le Club Biathlon Vikings et le Club Biathlon Saguenay–Lac-Saint-Jean ne peuvent pas soumettre de candidature, puisqu'ils sont déjà représentés au sein du conseil d'administration.

La composition du conseil d'administration doit également respecter les règles prévues aux règlements généraux, notamment :

- un maximum d'un administrateur nommé par un même membre collectif peut siéger simultanément au conseil d'administration;
- un maximum d'un athlète actif sur la scène compétitive provinciale, nationale ou internationale peut siéger au conseil d'administration;
- un maximum d'un entraîneur et d'un officiel peut siéger au conseil d'administration;
- au moins un homme et une femme doivent siéger au conseil d'administration;
- le processus de nomination doit favoriser la parité entre les hommes et les femmes ainsi que la diversité au sein du conseil d'administration.

Les candidatures seront donc considérées en fonction des critères d'admissibilité prévus aux règlements généraux ainsi que de la **composition globale recherchée pour le conseil d'administration**, notamment en matière de diversité et de complémentarité des compétences.

Disponibilité et implication

La personne candidate doit être en mesure de **consacrer le temps nécessaire à son rôle**, notamment en étant disponible pour participer aux rencontres du conseil d'administration, qui se tiennent généralement **une fois par mois, en soirée et à distance**.

Les administrateurs peuvent également être appelés à participer à certains travaux ou comités entre les réunions du conseil, selon les besoins et les dossiers en cours.

Pourquoi poser sa candidature?

Siéger au conseil d'administration de la FQB constitue une occasion de contribuer directement au **développement et à l'avenir du biathlon québécois**.

Les administrateurs jouent un rôle important dans la définition des orientations de la Fédération, la prise de décisions stratégiques, la saine gestion de ses ressources, le développement de ses partenariats et la mise en place des conditions favorables au développement de la discipline partout au Québec.

La FQB recherche des personnes engagées, collaboratives et prêtes à mettre leur **expertise au service du développement collectif du biathlon**.

Déposer une candidature

Les membres collectifs qui souhaitent soutenir une candidature sont invités à transmettre leur dossier **au plus tard le 14 octobre 2026**.

Le membre collectif doit :

- identifier la personne qu'il souhaite mettre en candidature;
- remplir et signer le **bulletin de mise en candidature** disponible en pièce jointe;
- transmettre le dossier complet à eleonore.douard-carrot@fqbiathlon.ca.

Les personnes candidates seront invitées à **se présenter aux membres et à présenter brièvement leur intérêt à siéger au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle**.

Les candidatures incomplètes, reçues après la date limite ou ne respectant pas les critères prévus aux règlements généraux ne pourront être retenues.

Pour toute question concernant les postes ou le processus de mise en candidature, vous pouvez communiquer avec la Fédération à la même adresse.